

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 28 Mars 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 83

Pouvoirs : 19

Membres votants : 102

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190328-44_2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Date de la convocation : 22/03/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-huit mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOIR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur VALLEE Jean-Michel, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame DEPRE Chantal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur DELAROCHE Serge, Monsieur JEHANNE Éric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AUBRY Bernard, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur FILET Gérard, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUGE Valérie, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAN DEN DRIESSECHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur WIRTON Philippe.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur André ANTHIERENS, Monsieur BETOURNE Dominique pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur GROULT Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 44/2019 : Vote du budget principal 2019. Présentation brève et synthétique.

Il est tout d'abord rappelé que le conseil communautaire a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 21 février 2019.

Le budget principal et les budgets annexes ont donc été préparés, débattus et finalisés lors des commissions des finances des 19 et 27 février et 12 mars 2019 sur ces bases. Il n'a pas été matériellement possible, les comptes de gestion n'ayant pas été produits, d'arrêter les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Toutefois, conformément à l'instruction M14, prévoit une procédure de reprise anticipée des résultats qui a été mise en œuvre dans les formes prévues.

Il est proposé, que le vote du budget principal et des budgets annexes soit un vote par nature, global par chapitres¹, à l'exception du vote des subventions obligatoirement individualisé, sans vote par opération. Les autorisations de programmes et d'engagement feront l'objet d'une délibération complémentaire en juin 2019 en appui d'une décision modificative².

Conformément à l'article [L2313-1](#) du CGCT, les documents budgétaires sont assortis d'annexes obligatoires communicables, faisant l'objet d'informations et de publications.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'objet de cette note de synthèse est de présenter ces informations brèves et synthétiques :

Le budget s'équilibre à 36 720 907 euros en section de fonctionnement et à 11 900 653 euros en section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse d'environ 2,8 % par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses intègrent en effet de nouvelles charges liées à la politique de la ville et à la GEMAPI, à la MSAP de Brionne et aux transports collectifs vers les centres nautiques. A périmètre constant, le montant des dépenses réelles de fonctionnement peut être estimé à 33 800 000 euros soit une augmentation de 2%.

¹ Sans vote chapitre par chapitre

² Article L2311-3

Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse significative de 37 % environ.

Le budget est établi sans augmentation de la fiscalité sur les ménages et les entreprises.

Un objectif d'économies/optimisation nouvelles de fonctionnement de 100 000 euros est visé. Un taux de réalisation du chapitre 011 à 95% sera en effet recherché. Le taux de l'imprévision budgétaire³ est inférieur à 1% des dépenses réelles (150 000 euros). La sincérité de la prévision de la masse salariale ayant été recherchée sans « volume de sécurité », le montant de ce crédit pourra au besoin être ajusté lors d'une décision budgétaire modificative pour abonder le chapitre 012.

Les charges de personnel représentent 20,15% (20,52% en 2018) des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne nationale est de 40,10 %.

Les dépenses d'études (compte 617) intègrent notamment le Programme Local de l'Habitat, l'extension OPAH et le diagnostic alimentation du territoire.

Les charges d'énergie augmentent de plus de 120 000 euros. Le prévisionnel de 2018 avait été notamment sous-estimé.

Le produit des impôts représente 26 053 000 euros. Le montant du produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminue de 150 000 euros.

Le produit des recettes des services est en augmentation de 100 000 euros. Le suivi de l'encaissement de ces recettes est un objectif prioritaire en 2019.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 9 896 284 euros. 1200 000 euros sont consacrés aux travaux neufs de voirie. Plus de 1 200 000 euros seront consacrés aux bâtiments.

Les dépenses financières sont en baisse très sensible et s'élèvent à 1 220 000 euros.

L'autofinancement prévisionnel augmente d'un million d'euros pour s'établir à 2 500 000 euros.

Le recours à l'emprunt est de 5 600 000 euros. Le montant de la dette projetée à la clôture de l'exercice est de 20 millions d'euros.

Un montant stable de 1 700 000 euros de subventions est attendu.

Les dotations de l'Etat sont estimées à 6 200 000 d'euros, légèrement en hausse (+ 200 000) par rapport à l'exercice précédent.

Les ratios obligatoires⁴ sont les suivants :

³ Taux maxi 7,5%

⁴ Issus du logiciel budgétaire – sous réserve de contrôles en lien avec la trésorerie et la DGCL

Code INSEE 27056	INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	55 427
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15 855 867,00	0,00	260,78	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	613,21	331,00
2	Produit des impositions directes/population	346,66	301,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	617,75	391,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	180,35	74,00
5	Encours de dette/population	167,58	244,00
6	DGF/population	55,77	86,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,15%	40,10%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,20%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	29,19%	89,80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,13%	18,80%

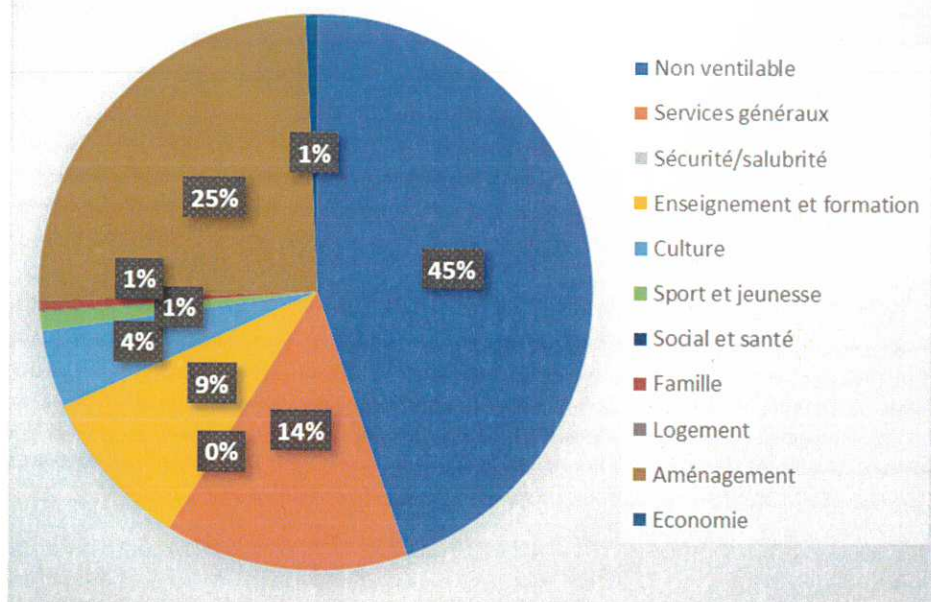
2bis Produit net des impositions directes/population :

165,56%

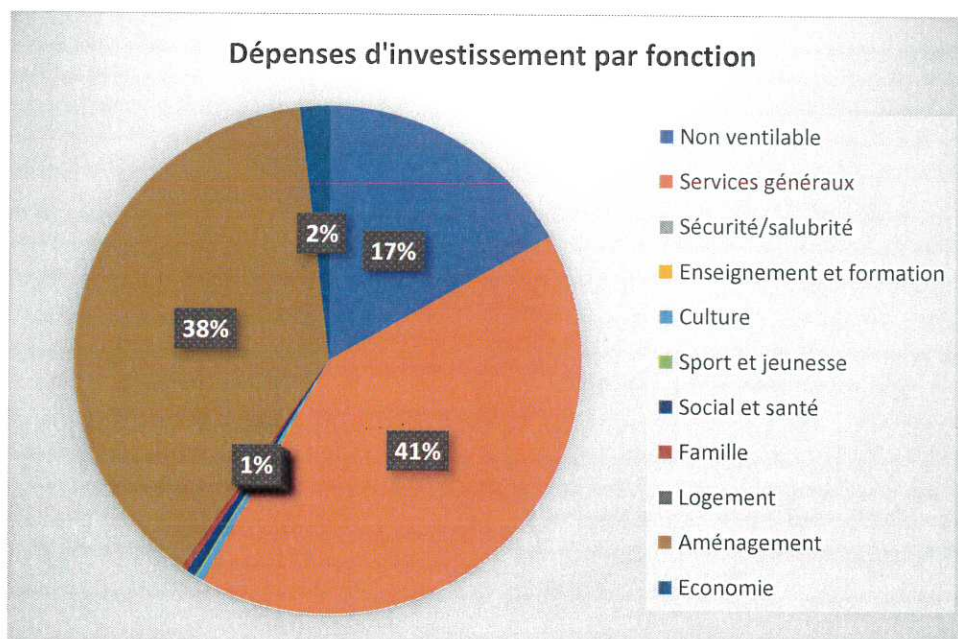
Source : page 55 – tranche 50 000 à 100 000 hab. – ratios financier obligatoires du secteur communal. Les collectivités locales en chiffres 2018 – DGCL année de référence 2016

Les informations relatives au contrat de ville ne peuvent être produites au regard des échanges en cours avec les services de l'Etat, la ville de Bernay, sur la conduite du Programme de réussite Educative et du contrat de ville. Le montant des sommes mobilisées au budget de l'exercice peut être estimé à 150 000 euros au titre de l'exercice 2019.

Dépenses de fonctionnement par fonction



Dépenses d'investissement par fonction



Résultats du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
83	19	102	1	101	0	101

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



